Conseils de prévention des cambriolages

Protégez votre domicile...

- . Faites équiper votre porte d'entrée d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique et d'un entrebailleur.
- . Fermez votre porte à clef, même lorsque vous êtes chez vous. Lorsque vous vous absentez, même pour une courte durée, verrouillez tous les accès (entrée, fenêtres, garage) ;
- Les cambriolages sont souvent réalisés en moins de 3 minutes. Les cambrioleurs entrent régulièrement dans les habitations par des accès laissés ouverts !
- . N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clefs et ne laissez pas vos clefs sous un paillasson, ou dans un pot de fleurs.
- . Sur les réseaux sociaux, utilisez toujours un pseudo au lieu de votre véritable nom. De la même manière, éviter de poster des photographies permettant d'identifier l'endroit où celles-ci ont été prises ; désactiver à cet effet la géolocalisation sur les appareils photo de vos smartphones.
- . Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils et tout ce qui pourrait faciliter l'accès à votre domicile. Taillez vos haies de sorte qu'elles ne constituent pas une cachette idéale pour les cambrioleurs!
- . Evitez de faire rentrer chez vous des personnes que vous ne connaissez pas. Vérifiez toujours leur identité (carte professionnelle, accréditation) et l'objet de la visite. En cas de doute, appelez la société qui les emploie. N'hésitez pas à relever tous renseignements sur les démarcheurs (tenue vestimentaire, physionomie, véhicule utilisé...).
- . Ne laissez jamais une personne inconnue sans surveillance dans votre habitation, ou sur votre propriété.
- . N'indiquez jamais que vous détenez de l'argent, ou des bijoux à votre domicile ! Si c'est le cas, placez les dans un coffre ou, à défaut tout endroit secret, que vous seul devez connaître ; évitez à cet effet de dissimuler vos valeurs dans la chambre à coucher et la salle de bains, qui sont les premières pièces visitées par les cambrioleurs.
- . Veillez à ce que vos objets de valeur ne soient pas visibles à travers les fenêtres. Photographiez ces objets et conservez précieusement les factures. Relevez par ailleurs les numéros de série de vos appareils multi-média. Cela est particulièrement utile en cas de cambriolage pour une identification ultérieure.

En cas d'absence...

- . Avisez vos voisins et laissez leur, si possible, un double des clefs.
- . Faites suivre votre courrier, ou faites le relever par une personne de confiance.
- . Votre domicile doit paraître habité. Si vous en avez la possibilité, demandez à quelqu'un d'ouvrir régulièrement les volets en journée. Installez des programmateurs, qui déclenchent automatiquement l'allumage de lumières dans votre habitation à la tombée de la nuit...
- . Ne laissez jamais de message sur votre répondeur téléphonique ou sur les réseaux sociaux, indiquant la durée de votre absence.
- . Contactez la gendarmerie dans le cadre de l'opération « *tranquillité vacances* ». L'unité profitera ainsi de ses services de surveillance pour porter une attention particulière à votre domicile durant votre absence et vous tenir informé en temps réel.

En cas de doute ou en présence de comportements suspects, composez sans délai le 17!

Si vous êtes victime d'un cambriolage : appelez immédiatement le 17 et ne touchez à rien avant l'arrivée des enquêteurs